

SÉANCE DU 09 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le neuf septembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, maire.

Étaient présents : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUILLE Guy, M. TURBLIN Vincent, M. TOUCHARD Fabien, M. MAZURE Mathias, Mme GIRAULT Catherine, M. CHAUVEAU Didier, Mme DORET Peggy

Était absent excusé : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre (donne procuration à M. RUILLE Guy)
Était absent :

Secrétaire de séance : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 05/09/2014

Date d'affichage : 05/09/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 10

ORDRE DU JOUR :

- Election des délégués du SIAEP, du Syndicat des bassins de la Vègre et des Deux-Fonts et du SIVOS,
- Election des membres de la commission d'appel d'offres,
- Approbation de la convention avec la SAFER,
- Approbation du contrat VEOLIA,
- Création d'un CDD correspondant à un besoin permanent,
- Création d'un CDD correspondant à un accroissement temporaire d'activité,
- Modification de la délibération Vente local de la Tannerie,
- Décision modificative n°3,
- Devis cuve à fioul,
- Devis ordinateur mairie,
- Affaires diverses.

ELECTION DES DELEGUES DU SIAEP, SYNDICAT DES BASSINS DE LA VEGRE ET DES DEUX-FONTS ET DU SIVOS **(2014-09-01)**

Madame le Maire indique que suite à la plainte déposée par Madame GIRAULT Catherine concernant l'élection des délégués du 3 avril 2014 et demandant l'annulation de celle-ci, nous avons reçu la notification de jugement du Tribunal Administratif de Nantes qui annule l'élection.

Considérant que la désignation du ou des conseillers communautaires d'une commune de moins de 1000 habitants ne donne pas lieu à élection mais résulte de l'ordre du tableau du Conseil Municipal, il est donc inutile de procéder à une élection pour la Communauté de Communes LBN.

Considérant que l'élection de délégués au Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Sarthe n'a pas lieu d'être puisque les représentants sont élus au sein de la Communauté de Communes, il est donc inutile de procéder à une nouvelle élection.

Nous devons donc procéder à de nouvelles élections concernant le SIAEP, le Syndicat de la Vègre et des Deux-Fonts et le SIVOS.

Ces élections auront lieu à scrutin secret et à la majorité absolue.

Syndicat d'adduction d'eau potable Launay la Touche (SIAEP) :

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur RUILLE Guy et Madame GIRAULT Catherine se présentent comme candidats au poste de titulaire.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Monsieur RUILLE Guy obtient 10 voix.
Madame GIRAULT Catherine obtient 1 voix.

Monsieur RUILLE Guy est élu délégué titulaire.

Monsieur TOUCHARD Fabien se présente comme candidat au poste de suppléant.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Monsieur TOUCHARD Fabien obtient 11 voix, il est élu délégué suppléant.

Syndicat des bassins de la Vègre et des Deux-Fonts :

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame LHOPITAL Monique et Madame GIRAULT Catherine se présentent comme candidates au poste de titulaire.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame LHOPITAL Monique obtient 10 voix.
Madame GIRAULT Catherine obtient 1 voix.

Madame LHOPITAL Monique est élue déléguée titulaire.

Monsieur GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre, bien qu'absent lors de cette séance pour cause de travail, a manifesté son désir de se présenter en tant que délégué suppléant.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Monsieur GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre obtient 11 voix et est élu délégué suppléant.

SIVOS :

Il convient d'élire deux délégués.

Madame DORET Peggy se présente comme candidate.

Nombre de bulletins : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Madame DORET Peggy obtient 11 voix et est élue déléguée.

Madame LHOPITAL Monique se présente comme candidate.

Nombre de bulletins : 11
Bulletin blanc : 1
Suffrages exprimés : 10
Majorité absolue : 6

Madame LHOPITAL Monique obtient 10 voix, elle est élue déléguée.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES **(2014-09-02)**

Madame le Maire indique que dans les collectivités territoriales de moins de 3500 habitants, il convient d'élire trois conseillers municipaux titulaires de la commission d'appel d'offres (CAO) et trois délégués suppléants, le président de la CAO étant, de droit, le Maire.

Se présentent comme candidats titulaires : Monsieur RUILLE Guy, Monsieur MARTEAU Jean-Luc, Monsieur TOUCHARD Fabien et Madame GIRAULT Catherine.

Monsieur RUILLE Guy obtient 10 voix, Monsieur MARTEAU Jean-Luc obtient 10 voix, Monsieur TOUCHARD Fabien obtient 10 voix et Madame GIRAULT Catherine obtient 1 voix.

Sont élus titulaires : Monsieur RUILLE Guy, Monsieur MARTEAU Jean-Luc et Monsieur TOUCHARD Fabien.

Se présentent comme candidats suppléants : Monsieur MAZURE Mathias, Monsieur TURBLIN Vincent et Madame FABLE Michèle.

Monsieur MAZURE Mathias obtient 11 voix, Monsieur TURBLIN Vincent obtient 10 voix et 1 vote blanc, Madame FABLE Michèle obtient 10 voix et 1 vote blanc.

Sont élus suppléants : Monsieur MAZURE Mathias, Monsieur TURBLIN Vincent et Madame FABLE Michèle.

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA SAFER
(2014-09-03)

Madame le Maire présente la convention avec la SAFER concernant un terrain sur la commune d'AUVERS LE HAMON en vue de la création d'un chemin rural et demande aux membres du Conseil Municipal leurs avis et l'autorisation de signer ce document.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention et autorise Madame le Maire à signer celle-ci.

APPROBATION DU CONTRAT VEOLIA
(2014-09-04)

Madame le Maire présente le contrat d'assistance technique pour l'exploitation du réseau d'assainissement collectif et de la lagune. Elle précise que celui-ci n'avait pas été renouvelé depuis 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le renouvellement de ce contrat et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y afférant.

CREATION D'UN CDD CORRESPONDANT À UN BESOIN PERMANENT
(2014-09-05)

Suite à l'agrandissement de l'école et à la création des rythmes scolaires, il convient de recruter un adjoint technique en CDD correspondant à un besoin permanent pour un temps hebdomadaire annualisé de 8h23 min.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ce poste à compter du 01 octobre 2014.

CREATION D'UN CDD CORRESPONDANT À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ
(2014-09-06)

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du fait qu'un membre du personnel détaché du SIVOS, qui encadre les activités périscolaires les lundis, mardis et jeudis ne peut être présent le vendredi pour le temps des rythmes scolaires à l'école de Fontenay, pour une durée de 30 minutes hebdomadaire.

De plus la commune d'Asnières sur Vègre aurait besoin également d'une personne sur le temps des rythmes scolaires, pour une durée de 30 minutes hebdomadaire.

Il conviendrait de recruter un adjoint d'animation en CDD correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour un temps hebdomadaire de 1 heure avec mise à disposition à la commune d'Asnières sur Vègre.

Ce salarié serait payé par la Commune de Fontenay et nous demanderions le remboursement de 50 % du salaire et des charges à la commune d'Asnières sur Vègre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création de ce poste à compter du 9 septembre 2014.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION VENTE LOCAL DE LA TANNERIE
(2014-09-07)

Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2014, il a été pris une délibération concernant la délégation de signature accordée au Maire pour signer le compromis de vente du local de la Tannerie.

Il s'avère qu'une erreur a été faite sur l'identification de l'acheteur, qui n'est pas la SCI de la Fromentière mais la SCI de la Rue Haute.

La délibération n° 2014-07-04 du 7 juillet 2014 est donc modifiée comme suit : Le Conseil Municipal décide de vendre le local de la Tannerie à la SCI de la Rue Haute et donne pouvoir à Madame le Maire de signer le compromis de vente ainsi que l'acte de vente qui en découlera.

De plus, Madame Catherine GIRAULT, conseillère municipale, demande à ce que figurent dans le compte-rendu les résultats du vote concernant cette vente qui étaient de 7 voix pour et 1 contre lors de la séance du 07 juillet 2014.

DECISION MODIFICATIVE N°3
(2014-09-08)

Afin de prévoir l'achat d'un ordinateur pour la mairie, il convient de modifier le budget de la façon suivante :

2183 : + 235 €

2184 : - 235 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

DEVIS CUVE À FIOUL
(2014-09-09)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que la cuve à fioul située dans le cimetière, a une importante fuite et qu'il convient donc d'en acheter une nouvelle. Celle-ci respecterait les normes mises en place à ce jour, serait d'une capacité plus importante, et serait installée à l'intérieur du local technique de la commune.

De plus, elle indique que cet achat relèverait de la partie investissement du budget.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur MARTEAU Jean-Luc, 1^{er} Adjoint, en charge du dossier.

Celui-ci présente deux devis :

- Espace Emeraude pour un montant de 750 € HT soit 900 € TTC,
- Lesieur SA pour un montant de 727.20 € HT soit 872.64 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent le devis de Lesieur SA pour un montant de 872.64 € TTC.

DEVIS ORDINATEUR MAIRIE **(2014-09-10)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer l'ordinateur situé dans le bureau du Maire.

Vu la situation urgente, il a été demandé un devis à MODULARIS, chez qui nous avons déjà acheté l'ordinateur du secrétariat et le photocopieur et avec qui nous avons un contrat de maintenance ;

Le devis s'élève à 1026.19 € HT soit 1231.43 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de MODULARIS pour un montant de 1231.43 € TTC.

AFFAIRES DIVERSES

- Un arrêté doit être pris pour refuser le transfert des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes LBN.
- Madame le Maire doit assister à un Conseil Intercommunautaire prochainement et donnera de plus amples informations concernant le transfert de compétence de l'urbanisme et la création d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, lors du prochain Conseil Municipal.
- Il faudra procéder à la révision des listes électorales, les délégués représentant la Préfecture sont Madame FABLE Michèle (titulaire) et Monsieur MARTEAU Jean-Luc (suppléant), nous sommes en attente de recevoir la liste des délégués représentant le Tribunal Administratif. Dès que nous aurons cette liste, la commission de révision se réunira.
- Le récolement des archives communales doit être rendu pour le 30 septembre prochain. Celui-ci est obligatoire lors de chaque renouvellement du Conseil Municipal, et n'a pas été réalisé en 2008.
- Certains points seront à voir comme le regroupement des fournitures administratives dans un seul endroit, l'inventaire des clefs des bâtiments communaux.
- Commission communication : celle-ci devra se réunir pour discuter de la réalisation d'une brochure d'informations ainsi qu'un courrier biannuel présentant l'actualité de la commune à remettre aux habitants de Fontenay. Création d'un site internet de la commune.
- Commission bâtiment : celle-ci doit travailler sur la réalisation d'un local technique pour le budget 2015. Il faut revoir les menuiseries de la Mairie ainsi que les bas de portes de l'Eglise. De plus le mur de l'escalier près de l'Eglise se détériore.

- Commission environnement : Il conviendra de mettre en place une signalétique au plan d'eau et à la lagune (arrêté de baignade interdite...), prévoir le curage du plan d'eau, la plantation de rosiers devant la mairie, l'aménagement d'aire de jeux au plan d'eau. Et mettre en place une signalétique au niveau des dépôts pour le tri sélectif pour éviter que les gens ne laissent leurs poubelles.
- Concernant la toiture de la maison de Monsieur et Madame BOUARD, nous avons pu contacter le notaire en charge du dossier, ainsi que Madame BOUARD. Celle-ci doit s'occuper des formalités d'héritage, de plus la maison a été saisie et lorsque le dossier notarial sera clos, elle sera mise en vente aux enchères.
- Le projet de la salle des fêtes, qui a été initié par Madame GIRAULT Catherine, sera étudié. Des visites dans les communes ayant rénové ou construit des salles des fêtes, seront faites afin de déterminer un projet solide dans les années à venir.
- La commission finances devra étudier les recettes des taxes perçues par la commune, celles-ci étant en diminution, afin de mieux prévoir les dépenses.
- Une forte inquiétude persiste quant à l'avenir du SIVOS, les effectifs de la rentrée scolaire étant en baisses, 97 élèves inscrits pour un seuil de fermeture de classe fixé à 99 élèves.
- Le salon aux champs réalisé par la CUMA aura lieu les 26 et 27 août 2015 sur la commune de Fontenay-sur-Vègre.
- Concernant la redevance incitative : c'est la société SITA qui a été retenue par la Communauté de Communes LBN. Une campagne d'information aura lieu dans chaque foyer.
- Le SPANC a mis à disposition des communes, un nouveau règlement du service public d'assainissement non collectif ainsi que le formulaire de demande d'installation à remettre aux propriétaires qui voudraient réaliser des travaux chez eux.
- Un camion d'EIFFAGE sera présent sur le parking de la route de Poillé du 14 au 28 octobre 2014 afin de présenter la ligne LGV. Celui-ci sera ouvert à tous.

La séance est levée à 22h45.